

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 31 mai 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187159001**

Résilier les trois (3) contrats avec Rebutis Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebutis Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 \$ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187159001

Résilier les trois (3) contrats avec Rebutis Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebutis Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 \$ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin.

À sa séance du 16 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes*

Le 17 mai 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement, du Service des affaires juridiques et du Service des finances ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris le caractère particulier du présent dossier. Les représentants des services municipaux ont bien expliqué que le présent contrat découlait de la crise du marché des matières recyclables suite à des décisions des autorités chinoises, qui ont entraîné la fermeture du marché principal pour plusieurs matières et affectent surtout le marché du papier mixte.

Les membres ont aussi compris que la Ville souhaite faire libérer les ballots entreposés sur les terrains du Complexe environnemental de Saint-Michel et poursuivre les activités de tri jusqu'à l'ouverture du nouveau centre de traitement des matières résiduelles à Lachine, prévue en août 2019. Ils ont aussi constaté que, dans le contexte actuel, seule la firme Rebutis Solides Canadiens est en mesure de traiter les matières générées par Montréal.

Les membres ont aussi apprécié la présence dans le dossier décisionnel des renseignements confirmant le statut de fournisseur unique de l'adjudicataire, permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement, du Service des affaires juridiques et du Service des finances pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187159001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.